



# FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES



# AVOCATS

## PROGRAMME 2024-2025

Adopté par le conseil d'administration le 20 juin 2023

## ARCHITECTURE DU PROGRAMME

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>2</b>
1. Principes d'organisation de la formation	2
2. Formateurs	3
3. Ordre des trois périodes de la formation	3
4. Alternance	4
5. Méthodes pédagogiques adoptées	4
6. Modalités du contrôle continu	4
7. Autres modalités choisies par le CRFPA (constitution des groupes, travail demandé aux élèves en amont des séances, etc.)	5
<b>OBJET DE LA FORMATION</b> .....	<b>8</b>
<b>VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE</b> .....	<b>8</b>
<b>VOLET PRINCIPAL – LE MÉTIER DE L'AVOCAT</b> .....	<b>11</b>
1. Expression	11
2. La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux) et rédaction d'actes	14
3. La pratique du métier d'avocat en langue étrangère	21
<b>VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>23</b>
<b>AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES</b> .....	<b>26</b>
<b>FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>27</b>
<b>RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b> .....	<b>28</b>

# PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉLÈVES AVOCATS (PROMOTION 2024-2025)

\* \*

Le centre régional professionnelle d'avocats de Versailles.

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2020-001 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 11 septembre 2020<sup>1</sup> ;

Sur le rapport de Maître Benoît DUMONTET, Directeur de l'HEDAC ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

**ADOpte LE PROGRAMME SUIVANT :**

## PRÉAMBULE

### 1. Principes d'organisation de la formation

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique privilégiant la constitution d'ateliers répartis en petits groupes d'élèves et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit. Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.

Le CRFPA organise cette formation de façon à proposer aux élèves qui le souhaitent une alternance avec une expérience professionnalisante, notamment auprès d'un cabinet d'avocats.

Une partie de la formation peut être dispensée en ligne.

Le CRFPA organise le contrôle continu de l'acquisition par l'élève avocat de l'aptitude à exercer la profession d'avocat selon les principes suivants :

- Prise en compte de l'assiduité de l'élève avocat.
- Épreuves ci-après selon les modalités déterminées par le centre :
  - Oraux individuels (dont plaidoirie)
  - Écrits (dont questionnaire à choix multiples, consultation, acte de procédure)
  - Travaux de groupe (dont présentation orale et/ou écrite)

Dans le cadre du volet principal de la formation relatif au métier de l'avocat, le CRFPA de VERSAILLES dispense le tronc commun tel que préconisé par le CNB.

<sup>1</sup> JO n° 0269 du 5 novembre 2020 – Décision du 11 septembre 2020 définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

## 2. Formateurs

Chaque centre régional de formation professionnelle d'avocats s'assure de la qualification professionnelle et de la formation continue des formateurs auxquels il fait appel au terme d'une procédure qu'il détermine.

Il met en place un système d'évaluation de la qualité des formations.

Chaque formateur adhère à une charte définissant les principales exigences requises pour assurer une formation de qualité (**voir charte en annexe**).

Les centres communiquent, dans la mesure du possible, les noms et titres des formateurs qui dispenseront les enseignements et, lorsque leur nombre rend impossible de remplir les tableaux figurant ci-dessous, joignent une annexe au présent programme (le cas échéant **Annexe 2 : Liste des intervenants**).

## 3. Ordre des trois périodes de la formation

L'HEDAC en raison de ses effectifs divise chaque promotion en **cinq groupes**.

### Les groupes 1 & 2 :

**Premier semestre de l'année n** : acquisition des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 1 à plein temps et le groupe 2 en alternance avec cours le matin, dont 80 % en visio, et stage l'après-midi).

**Second semestre de l'année n** : stage PPI (possibilité d'inversion avec le stage final).

**Premier semestre de l'année n + 1** : stage final en Cabinet d'avocats (possibilité d'inversion avec le stage PPI).

### Le groupe 3 :

**De janvier à août de l'année n** : stage PPI (en priorité les élèves-avocats inscrits en Master 2 de Droit, LLM, DU ou stage PPI classique de 6 à 8 mois) ou stage en Cabinet (de 6 à 8 mois). **Aucune disposition n'interdit d'effectuer.**

**Un stage complémentaire ou une extension de stage de 2 mois non-obligatoire en Cabinet. Cette possibilité est reconnue à tous les établissements d'enseignement supérieur et ce d'autant plus que nous n'avons pas les obstacles liés au Code de l'éducation quant à la durée maximum du stage de 6 mois).**

**De septembre à décembre de l'année n** : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC **exclusivement à plein temps**.

**Premier semestre de l'année n + 1** : stage final en Cabinet d'avocats ou stage PPI.

### Les groupes 4 et 5 :

**Premier semestre de l'année n** : stage PPI ou stage final.

**Second semestre de l'année n** : stage final ou PPI.

**Premier semestre de l'année n + 1** : acquisitions des fondamentaux à l'HEDAC (le groupe 4 à plein temps et le groupe 5 en alternance avec cours le matin, dont 80 % en visio, et stage l'après-midi).

**Il est rappelé que les groupes 4 et 5 de la promotion 2024/2025 rejoindront pour l'acquisition de leurs fondamentaux respectivement les groupes 1 & 2 de la promotion 2025/2026 (même calendrier).**

## 4. Alternance

### Modalités d'alternance proposées aux élèves avocats :

Alternance possible exclusivement que pour les groupes 2 et 5 (1er trimestre de l'année n et 1er trimestre de l'année n+1) : cours le matin et stage l'après-midi (avec néanmoins quelques exceptions notamment pour les MAPP).

### Structures d'accueil proposées aux élèves avocats (cabinets d'avocats, autres) :

Prioritairement en Cabinet d'avocats mais possibilité au sein d'un département juridique d'une association, d'une entreprise, d'une autorité administrative indépendante... ou encore au sein d'une juridiction (contrat d'assistant de justice de 25h / semaine).

Pour les 2 groupes d'alternants 2 & 5 ; 80 % des cours sont dispensés en distanciel.

## 5. Méthodes pédagogiques adoptées

- Cours magistraux (cours en amphi, en hybridation, en visio ou en e-learning...).
- Ateliers pratiques encadrés en groupes restreints (plaidoiries, techniques de communication, MARD, gestion des conflits, relations avocat/client ou encore avocat/média...)
- Modules Approfondis de Pratique Professionnelle (MAPP) : mise en situation réelle (pédagogie par projet) à effectifs réduits si possible au sein même des Cabinets des intervenants.
- Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la pratique professionnelle de l'avocat.

### **Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation.**

Cette formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe **de mises en situation de pratique professionnelle**.

Dans ce cadre des mises en situation de pratique professionnelle, **est privilégiée**, dans la limite des possibilités matérielles du centre, **la constitution de cabinets fictifs répartis en petits groupes d'élèves-avocats** et favorisant le travail en équipe sur des thèmes recouvrant plusieurs branches du droit.

**Les ateliers portent non seulement sur l'aspect strictement juridique/juridictionnel d'un dossier, mais également sur toutes ses problématiques déontologiques et de gestion de cabinet.**

**Les élèves avocats peuvent recevoir une partie de leur formation en ligne.**

## 6. Modalités du contrôle continu

Nos élèves-avocats auront 10 notes de contrôle continu.

A la fin de l'acquisition des fondamentaux ils passent les épreuves suivantes :

Rédaction d'un acte ;

Rédaction d'une consultation ;

QCM de déontologie et QCM de procédures (civile, civile d'exécution, pénale et administrative) ;

Chacun de leurs 3 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle est noté.

Une note de contrôle continu de langue est donnée par les intervenants des cours de langue.

En deuxième année nos élèves-avocats (ou en octobre et novembre en cas d'inversion des stages PPI et Cabinet final) subissent deux écrits du CAPA blanc dans les conditions exactes du CAPA (Acte + Consultation).

Un Capa blanc de plaidoirie (noté mais non-intégré au calcul du contrôle continu) en juillet de la deuxième année.

Enfin une note sera attribuée au titre de la gestion d'un Cabinet d'avocat.

**L'assiduité est contrôlée tout au long de l'année. Les élèves-avocats reçoivent des relevés d'absence(s) leur permettant de justifier de celle(s)-ci.**

**Il est rappelé que le contrôle continu donnant lieu à une note attribuée par le jury, à partir des notes et appréciations délivrées par les enseignants, sur l'assiduité du candidat, et la qualité de son travail.**

**L'HEDAC remet aux membres du jury final du CAPA un tableau des absences non-excuses de l'ensemble des élèves-avocats ayant été autorisé à passer les épreuves du CAPA. Le jury final dans le cadre de ses délibérations détermine les malus à affecter à chacun des candidats en fonction de ses absences injustifiées.**

## **7. Autres modalités choisies par le CRFPA (constitution des groupes, travail demandé aux élèves en amont des séances, etc.)**

En fonction des enseignements et des modalités pédagogiques choisies par l'intervenant l'organisation de la séance peut-être la suivante :

- En amont remise à niveau des élèves-avocats (notamment grâce aux abonnements numériques du CNB dont l'université numérique francophone juridique) ;
- Envoi en amont de mises en situation pratique professionnelle ;
- Constitution de groupes soit en amont, soit lors de la séance de formation ;
- Classe inversée avec présentation par certains élèves-avocats ;
- Travail de groupe pour les solutions à apporter, pour la rédaction des actes judiciaires et juridiques ainsi que des consultations, restitutions orales individuelles ou collectives par le groupe.

Au surplus l'HEDAC a créé plus de 50 Modules Approfondis de Pratique Professionnelle au cours des années permettant à nos élèves-avocats de valider l'une des dix majeures que nous délivrons :

**Majeure Conseils juridiques appliqués aux entreprises ;**

**Majeure fiscalité appliquée aux entreprises ;**

**Majeure droit du travail appliqué ;**

**Majeure droit des personnes appliqué ;**

**Majeure contentieux privés et publics appliqués ;**

**Majeure Droit pénal général et des affaires appliqué ;**

**Majeure Droit public et public des affaires appliqué ;**

**Majeure droit de l'immobilier, de la construction et de l'urbanisme appliqué ;**

**Majeure droit nouvelles technologies appliqué ;**

**Majeure droit de la consommation, de la distribution et de la concurrence appliqué.**

Les MAPP sont quasi-exclusivement des résolutions de mises en situation de pratique professionnelle avec création de Cabinet fictif (création papier à en-tête, site internet, plaquette de présentation, carte de visite, organigramme, détermination des honoraires, présentation d'une offre de service, proposition de prestation de service...). Est ainsi mise en œuvre une pédagogie par projet.

La formation d'un futur Confrère doit également inclure une ouverture plus large que le simple domaine d'activité qu'il souhaiterait exercer.

Il convient donc d'offrir à nos élèves-avocats la possibilité de participer à de multiples manifestations judiciaires, juridiques, syndicales ou ordinaires mais également politiques, économiques, sociales, sportives ou encore culturelles.

Ainsi l'HEDAC propose-t-elle à ses élèves-avocats de participer aux manifestations suivantes dans le cadre d'un Projet d'Engagement Professionnel Spécifique (chaque élève-avocat devra participer activement à l'organisation au moins de l'une des manifestations suivantes) :

Immersion pendant 8 jours à la piscine de l'école 42 afin d'apprendre à coder, pour les élèves-avocats en Propriétés Intellectuelles et Nouvelles Technologies suivant le Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital » (Paris Saclay/HEC/HEDAC) ;

Les mercredis de l'HEDAC (conférences sur des thématiques juridiques, politiques, économiques, et sociales animées par un invité de marque : mis en œuvre en 2022 ;

Prix d'éloquence Albert JOLY coorganisé par les secrétaires des Conférences des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles, l'Ordre des avocats de Versailles (mise à disposition de la maison de l'avocat) et l'HEDAC ;

Aux rentrées des Barreaux du ressort (à l'instar de ce qui se pratique déjà sur les Barreaux des Hauts de Seine et du Val d'Oise où des élèves-avocats participent à l'accueil des invités) ;

Convention nationale des avocats du CNB (tous les trois ans) ;

Fête de la musique des professions judiciaires et juridique du Barreau du Val d'Oise ;

Entretiens européens à Bruxelles, organisés par Délégation des Barreaux de France ;

Séminaires en partenariat avec L'ERA et l'Union européenne de formation à Trèves et à Luxembourg sur la Cour de justice de l'Union européenne et sur le Droit européen ;

Voyage d'études CEDH + Parlement européen ;

Stages en maison d'arrêt ou en centrale (une semaine en immersion totale) ;

Consultations gratuites en mairie ou au Palais ;

Assistance à la déclaration IRPP (Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques) ;

Permanence pénale ;

Permanence garde à vue ;

Participation à une session de Cour d'assises ;

Voyages d'études à LA HAYE (Mécanismes résiduels pour les Tribunaux Pénaux Internationaux, Cour pénale internationale, Cour internationale de justice et Cour Permanente Arbitrale) ;

Concours des jeunes avocats/élèves-avocats européens organisé par l'Academy of European Law et l'Union Européenne, le Young European Lawyers Contest (YELC) 2021/2022 (HEDAC 1er et 2nd), 2022/2023 (en cours les 3 candidats de l'HEDAC sont en final, à suivre....et 2023/2024.

Concours Amicus Curiae du CCBE (remporté en 2023 par un EA de l'HEDAC)

Concours d'arbitrage international de science po Paris / Clifford Chance ;

Concours de plaidoirie des élèves-avocats au Mémorial de Caen (sélection interne + finale à Caen : Jules MACKOWSKI 2<sup>ème</sup>)

Concours de plaidoirie ALEA (Association pour l'Eloquence et l'Assurance) de droit des assurances ;

Concours de plaidoirie TRIPALIUM 2017 de l'Association des juristes de Droit social (1 demi-finaliste);

Concours Lamy Concurrence ;

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot (concours international d'arbitrage Willem c / Vis Moot avec phases finales à Vienne) ;

Prix du meilleur étudiant juriste d'affaires Freshfields / Les Echos ;

Prix Jones DAY/ESSEC/Paris 2 du meilleur binôme en droit des affaires ;

Concours international francophone de médiation du CMAP (Equipe HEDAC 1er en 2023);

Concours International d'Arbitrage International de Montpellier (Prix des meilleures mémoires en demande et en défense et ¼ finaliste : équipes HEDAC) ;

Trophée du meilleur jeune fiscaliste Ernst & Young (1er et 2ieme en 2021; 2ième et 3ième en 2022)

Prix Sacem du droit d'auteur ;

Sorties organisées pour des pièces de théâtre, invitation à des avants premières de film portant sur une thématique juridique ;

Participation à la JurisCup ;

Soirée de remise des diplômes avec gala et soirée dansante (ces deux derniers étant organisés partiellement par les étudiants eux-mêmes) ;

Toute autre proposition des élèves-avocats (association humanitaire, de défense des droits de l'homme...) examinée et acceptée par la direction de l'HEDAC etc...

La première priorité de l'HEDAC est l'insertion professionnelle de nos futurs Confrères.

Nous avons mis ainsi en place un politique de partenariat efficace, que nous ne cessons d'accentuer, avec les Universités notamment du ressort mais également avec des Ecoles de commerce permettant à nos élèves-avocats de valider dans le cadre de leur cursus un DU ou un LLM ou un MS .

[ LLM Business Law à Singapour et Flic and flac, LLM Auckland University, LLM Victoria University of Wellington, LLM University of Queensland (Brisbane), LLM Macquarie University (Sydney), Australian Catholic University (Melbourne) – MS HEC, ESSEC et EM LYON]

Par ailleurs l'HEDAC a contribué à la création d'un Master 2 (Master 2 « Droit, Entrepreneuriat et digital/ Law, Entrepreneurship and Digital ») et d'un Diplômes d'Université, qu'elle co-dirige et co-anime, le DU Avocat/Juriste Conseil Fiscal des entreprises (UPEC/HEDAC).



L'HEDAC travaille par ailleurs à la création de nouveaux projets de DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit social, DU Avocat/Juriste Conseil des entreprises en Droit des Sociétés, DU Avocat Conseil des Entreprises en Contentieux ; DU Avocat/Juriste Conseil des Entreprises en Droit pénal des affaires... (actuellement il s'agit de certificats de 240h propres à l'HEDAC).

La volonté de l'HEDAC est également d'insuffler un esprit « Ecole » permettant à nos élèves de créer des liens, aujourd'hui, d'amitié qui seront demain des liens professionnels.

## OBJET DE LA FORMATION

Le contenu pédagogique de la formation est exclusivement consacré à la mise en œuvre de la pratique professionnelle de l'avocat.

## VOLET INTRODUCTIF - DÉONTOLOGIE

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet introductif, d'une durée minimale de 50 heures, consacré à la déontologie. Cette formation consiste en un enseignement des prérequis d'une durée minimale de 25 heures et en un enseignement pratique d'une même durée minimale.

Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes :

- Introduction à la déontologie
- Histoire et organisation de la profession
- Principes essentiels de la profession
- Secret professionnel, confidentialité et perquisitions
- Conflits d'intérêts
- Interlocuteurs de l'avocat
- Règles générales de la correspondance
- CARPA, maniement de fonds et blanchiment
- Dispositifs d'accès au droit
- Choix et succession d'avocats
- Protection des données à caractère personnel
- Numérique
- Publicité et communication
- Responsabilité civile professionnelle
- Discipline de l'avocat
- Champs d'activité professionnelle de l'avocat

**SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES**

Titre ou thématique <sup>2</sup>	Durée d'enseignement des prérequis (h)	Durée d'enseignement pratique (h)	Intervenant (Nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Introduction à la déontologie Histoire et organisation de la profession d'avocat	3 h		Monsieur le Bâtonnier Robert DUPAQUIER	Toute la promotion divisée en 5 groupes	Janvier année n les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3
Les principes essentiels de la profession	3 h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier année n les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3
Le secret professionnel, la confidentialité et perquisitions		3 h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER  Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier année n les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3
Les conflits d'intérêts	3 h	3.h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les interlocuteurs de l'avocat	3 h		Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Règles générales de la correspondance		3 h	Monsieur le Bâtonnier Christian MERCIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
CARPA/ maniement de fonds et blanchiment		3 h	Monsieur le Bâtonnier Jean-Christophe CARON et Maître Alain BOLLÉ	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Les dispositifs d'accès au droit, la protection juridique et l'aide juridictionnelle	3 h		Maître Laurence BENITEZ DE LUGO  Maître Philippe RAOULT	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Choix et succession d'avocats	3 h	3 h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Le RGPD	3 h		Barreaux Data System	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Numérique, l'avocat « connecté » et l'e-réputation	1 h	2 h	Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<sup>2</sup> Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.

<b>Responsabilité civile professionnelle</b>		3 h	Maître Marc DIEMUNSCH Maître PORCHER (père ou fils) SCB	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Publicité, communication et management de la relation avocat / médias</b>		3 h	Monsieur le Bâtonnier Dominique MARÇOT Monsieur Damien DELSENY (journaliste Le Parisien)	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Discipline de l'avocat</b>		3 h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Champs d'activité professionnelle de l'avocat : les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat</b>	3 h		Maître Marc DIEMUNSCH	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Le nouvel e-Barreau</b>	3 h			e-learning CNB	Janvier à décembre
<b>Parcours Jeune avocat</b>	10 h			e-learning CNB	Janvier à décembre
<b>Création de cabinet</b>	8 h			e-learning CNB	Janvier à décembre
<b>Développement de Cabinet</b>	6 h			e-learning CNB	Janvier à décembre

<b>Durée totale</b>	78 heures dont 27 en e-learning
---------------------	---------------------------------

## VOLET PRINCIPAL – LE MÉTIER DE L'AVOCAT

La formation dispensée aux élèves avocats comporte un volet principal, d'une durée minimale de 150 heures, consacré à l'expression et aux pratiques du métier de l'avocat.

### 1. Expression

Les élèves avocats reçoivent une formation sur les techniques essentielles d'expression d'une durée minimale de 30 heures.

Cette formation est composée des enseignements suivants :

- Techniques de rédaction : maîtrise de l'écrit, dont la correspondance
- Expression orale : dont techniques de plaidoirie, expression en audience
- Tenue de réunion, travail en équipe
- Accueil du client et relation client avec une sensibilité particulière au handicap

**Les élèves-avocats de l'HEDAC suivent 65h obligatoires pour tous et 6 heures optionnelles à choisir parmi les 18 heures optionnelles proposées qui tiennent compte des besoins effectifs de nos élèves-avocats en fonction de leurs expériences et compétences acquises préalablement à leur entrée à l'HEDAC.**

### SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique <sup>3</sup>	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (Nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Techniques de rédaction de l'écrit juridique et judiciaire (Obligatoire)	Théorique	3 h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Atelier pratique d'écriture (Dont la correspondance) (Obligatoire)	Pratique	3 h	Maître Jean-François JÉSUS et deux professeurs de français	30 fois par groupe de 15	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Convaincre à l'écrit et à l'oral : des stratégies différentes (Obligatoire)	Pratique	3 h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3

<sup>3</sup> Les séances de formation ne concernant pas les enseignements normatifs sont signalées par un astérisque.

<p><b>Prise de parole en public : Techniques de plaidoirie : de la lecture du dossier à la plaidoirie (Obligatoire)</b></p>	Pratique	3 h	<p>Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON</p> <p>Maître Sandra RENDA</p> <p>Maître Benoît DUMONTET</p>	6 fois par groupe de 55 à 75	<p>Janvier pour les groupes 1 &amp; 2</p> <p>Septembre pour le groupe 3</p>
<p><b>Prise de parole en public : Plaidoiries : dans les 4 TJ du ressort et à l'HEADAC mises en situation professionnelle (dossier réel, 1/2 en salle d'audience et 1/2 à l'HEADAC, en robe) (Obligatoire)</b></p>	Pratique	8 à 14 plaidoiries par élèves-avocats <b>44 h</b> (2 h de séance de présentation de l'exercice et des attentes + <b>42 h</b> de séances de plaidoiries)	<p>Chaque élève-avocat assiste à 21 séances de 2 heures plaidoirie, mais plaide 8 à 14 fois en fonction de son groupe (plus de fois à Chartres et Pontoise en raison de groupes moins importants en nombre)</p> <p>Plusieurs dizaines d'intervenants avocats et magistrats</p>	18 groupes de 25 élèves avocats en moyenne	<p>De janvier à juin pour les groupes 1 &amp; 2 (mardi ou jeudi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1. Les lundis matin pour le groupe 2)</p> <p>De septembre à décembre pour le groupe 3 (mardi et jeudi)</p>
<p><b>Prise de parole en public : Techniques vocales et travail d'interprétation (Obligatoire)</b></p>	Pratique	3 h	<p>Monsieur Jean-Jacques LAPIERRE (BARYTON)</p>	15 maximum par groupe	<p>Février ou mars pour les groupes 1 &amp; 2</p> <p>Septembre ou octobre pour le groupe 3</p>
<p><b>Les aspects psychologiques de la relation, de l'accueil et du rendez-vous avocat / client avec une sensibilité particulière au handicap (Obligatoire)</b></p>	Pratique	6 h	<p>Madame Emmanuelle MARSAT (psychologue)</p>	6 groupes de 75	<p>Entre février et juin pour les groupes 1 &amp; 2</p> <p>Entre octobre et décembre pour le groupe 3</p>
<p><b>Tenue de réunion et travail en équipe : Prise de parole (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)</b></p>	Pratique	6 h	<p>Maître Pascal RENARD</p>	15 élèves avocats maximum par groupe	<p>Entre février et juin pour les groupes 1 &amp; 2</p> <p>Entre octobre et décembre pour le groupe 3</p>
<p><b>Préparer et mener une réunion (tant en présentiel qu'en conférence téléphonique) (option)</b></p>	Pratique	6 h	<p>Monsieur Alain LEYMARIE</p> <p>Monsieur Fairouz GUEDIRA COURTIN</p>	15 maximum par groupe	<p>Entre février et juin pour les groupes 1 &amp; 2</p> <p>Entre octobre et décembre pour le groupe 3</p>

<b>Tenue de réunion et travail en équipe : Asseoir sa légitimité, trouver sa place, développement du leadership et gestion d'une équipe (option)</b>	Pratique	6 h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15 maximum par groupe	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
--	----------	-----	--------------------------------	-----------------------	--

<b>Durée totale</b>	65 heures obligatoires pour tous + 18 heures en option
---------------------	--

### SÉANCES FACULTATIVES

<b>Titre ou thématique</b>	<b>Méthode pédagogique</b>	<b>Durée (h)</b>	<b>Intervenant (nom, qualité)</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Date approximative</b>
<b>Créer sa chaine Youtube (option)</b>	Pratique en visio (Nombre de groupes en fonction de la demande)	12 h	Monsieur Arthur SAUZE	20 maximum par groupe	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 octobre pour le groupe 3
<b>Cours d'expression scénique (option)</b>	Pratique en présentiel (nombre de groupes en fonction de la demande)	12 h	Madame Delphine ROBERT  (Actrice de théâtre)	15 maximum par groupe	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 octobre à décembre pour le groupe 3

<b>Durée totale</b>	24 heures
---------------------	-----------

<b>Durée obligatoire consacrée aux 4 enseignements normatifs (Minimum 30 heures)</b>	65 h
<b>Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements à l'expression</b>	6 h / 18
<b>Durée optionnelle consacrée à d'autres enseignements à l'expression</b>	12h / 24
<b>DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE</b>	83 h / 107

## 2. La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique (conseil et contentieux) et rédaction d'actes

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat d'une durée minimale de 90 heures.

Cette formation porte sur trois types d'exercice d'au moins 30 heures chacun :

- Consultation, le cas échéant dans le cadre de cliniques juridiques au sein du CRFPA
- Rédaction d'actes juridiques
- Rédaction d'actes de procédure

Cette formation intègre impérativement les aspects suivants : la déontologie, le numérique, les normes internationales et européennes et les modes alternatifs de règlement des différends.

Il est indiqué pour chaque séance, **en deuxième colonne, quels types d'exercice sont concernés (consultation, rédaction d'actes juridiques, rédaction d'actes de procédure) et quels aspects sont intégrés (déontologie, numérique, etc.).**

**SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : CONSULTATION**

Titre ou thématique	Exercices et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Consultations orales et écrite</b>	Théorique et Pratique (3h + 3h)	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>La consultation « Généraliste » en Cabinet</b>	Théorique et Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	3 fois par groupe de 120 à 150	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le choix d'un régime matrimonial</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Maître Alexandra COUSIN (Notaire)	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit fiscal</b>	Théorique	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets.	3 h	Maître Benoît LEPORT Maître Dominique GIRAUD	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit civil</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif	3 h	Maître Pascal FOURNIER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit des affaires</b>	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3



<b>Le droit pénal (en dehors du procès) : consultation et conseil</b>	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Consultations orales et écrites</b>	Théorique et Pratique (3h + 3h)	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours.	3 h	Maître Vincent JARNOUX-DAVALLON	6 fois par groupe de 55 à 75	Février pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit social</b>	Pratique	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Rodolphe OLIVIER (CMS-BFL) Maître Bertrand LOUBEYRE	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le conseil en droit public</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Classe inversée à partir de consultations à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Manuel DELAMARE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, Professeur associé des Universités, maître de Conférences à Sciences Po	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Le réflexe européen</b>	Théorique (avec présentation de cas pratiques)	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets.	3 h	Avocats membres de la DBF à Bruxelles	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

<b>Durée totale</b>	30 heures
---------------------	-----------

### SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique	Exercices et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultations	Clinique juridique de l'HEDAC					
Consultations	Clinique juridique de Paris Saclay dans le cadre du M2 LEAD					

<b>Durée totale</b>	Variable en fonction de l'investissement des EA
---------------------	---

### SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : REDACTION D'ACTES JURIDIQUES

Titre ou thématique	Exercices et aspects	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Initiation à l'acte d'avocat	Théorique et pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	En recherche d'un nouvel intervenant	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat civil et /ou commercial	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de contrats civils et commerciaux à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6 h	Maître Valérie MARX Maître Damien DETALMINIL (FIDAL)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
Rédaction d'un contrat de travail	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de contrats de travail à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	9 h	Maître Véronique CHILD Maître Malek DOUAOUI (TAJ) Maître Benjamin DESAINT (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

<b>Rédaction de statuts de société et vie sociale</b>	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de statuts de société à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6 h	Maître Pascal VANNIER Maître Laurence BERTHON	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction de convention d'entrée en médiation</b>	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Monsieur Alain ROY Médiateur CMAP	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'une transaction</b>	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de projets de transaction à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Un avocat du Cabinet (FROMONT BRIENS)	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Octobre pour le groupe 3

<b>Durée totale</b>	30 heures
---------------------	-----------

### SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES : REDACTION D'ACTES DE PROCEDURE

<b>Titre ou thématique</b>	<b>Exercices et aspects</b>	<b>Méthode pédagogique</b>	<b>Durée (h)</b>	<b>Intervenant (nom, qualité)</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Date approximative</b>
<b>Rédaction de référé des juridictions civiles et commerciales et procédure</b>	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction d'assignations en référé et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Alain CLAVIER Maître Raphaël MAYET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

<b>Rédaction au fond devant les juridictions civiles et commerciales et procédure</b>	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction d'assignations au fond devant les juridictions civiles et commerciales ainsi que de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Philippe RAOULT Maître Valérie UTTER Monsieur le Bâtonnier Eric BOURLION Maître Antoine DELPLA	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Initiation et rédaction d'une action de groupe</b>	Théorique et Pratique	Enseignement + présentation par l'intervenant d'exemples concrets	3 h	Madame Maria José AZAR BAUD  (Maître de Conférence Paris Saclay et Avocate au Barreau de Buenos Aires)	3 fois par groupe de 120 à 150	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
<b>Rédaction des actes prud'homaux et procédure prud'homale</b>	Pratique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant les Conseils Prud'homaux et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Nicolas SANFELLE Maître Isabelle MORIN	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'actes de procédure en droit de la famille (3h pour les divorces et 3h pour les autres) et procédures</b>	Théorique et pratique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant le JAF et de conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	6 h	Maître Bénédicte FLÉCHELLE DELAFOSSE Maître Pascale MULLER	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Rédaction acte de procédure (hors divorce) dont la rédaction de convention de procédure participative avec mise en état</b>	Théorique et pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	6 h	Maître Stéphanie GAUTHIER Maître Claire SIRQUEL-BERNEZ		

<b>Rédaction d'actes de Procédure administrative (TA &amp; CAA)</b>	Théorique	Classe inversée à partir de rédaction de requêtes devant les juridictions administratives et conclusions en réponse à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Monsieur le Président Stéphane BROTONS	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Rédaction d'actes de Procédure d'appel et procédure</b>	Théorique et pratique	Classe inversée à partir de rédaction de déclarations d'appel et de conclusions d'appelant ainsi que d'intimé à rédiger en amont du cours par groupe de 4/5 EA sous forme de gestion de projet avec création d'un Cabinet fictif.	3 h	Maître Katell FERCHAUX Maître Laurent MOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Procès pénal : de la garde à vue, en passant par l'instruction, le jugement et le JAP - Rédaction des actes de procédure pénale</b>	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3h	Monsieur le Bâtonnier Patrick RAKOTOARISON Maître Raphaël PACOURET	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Le réflexe européen dont le renvoi préjudiciel</b>	Pratique	Enseignement + mise en pratique professionnelle à partir de cas délivrés pendant le cours	3 h	Avocats de la DBF à Bruxelles	6 fois par groupe de 55 à 75	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3

<b>Durée totale</b>	36 heures
---------------------	-----------

	Séances obligatoires communes à tous les élèves	Séances obligatoires selon le choix fait par l'élève	DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE
Durée obligatoire consacrée à la consultation	30 heures		<i>Minimum 30 heures</i>
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes juridiques	30 heures		<i>Minimum 30 heures</i>
Durée obligatoire consacrée à la rédaction d'actes de procédure	36 heures		<i>Minimum 30 heures</i>
Durée obligatoire consacrée à d'autres enseignements de pratique professionnelle (stratégie juridique...)	MAPP 72 heures		
<b>DURÉE TOTALE OBLIGATOIRE</b>	168 heures		<i>Minimum 90 heures</i>

### 3° La pratique du métier d'avocat en langue étrangère

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat en langue étrangère d'une durée minimale de 30 heures.

Les élèves avocats reçoivent une formation sur la pratique du métier d'avocat en langue étrangère d'une durée minimale de 30 heures.

Groupes de langue étrangère : Anglais, Espagnol (sous réserve d'effectifs suffisants) et Allemand (sous réserve d'effectifs suffisants).

Groupes selon niveau d'une vingtaine d'EA.

Cours en présentiel les lundis ou vendredis selon les groupes.

Les enseignements dispensés pour les trois langues ci-dessus énoncées seront sur la trame suivante mais adaptée à l'Allemagne et aux pays hispanophones.

**SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES CHOISSANT LA LANGUE  
« ANGLAIS »**

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>Déontologie et exercice professionnelle des cabinets anglo-saxons</b>	Théorique et Pratique	4 h	Madame Catherine DECKERT  Américaine Professeur en Droit d'Université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1)  Les lundis matin pour le groupe 2)  De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
<b>Systèmes judiciaires anglo-saxons</b>	Théorique et Pratique	4 h	Madame Susan HARRIS  Anglaise Professeur d'université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1)  Les lundis matin pour le groupe 2)  De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
<b>Contract Law</b>	Théorique et Pratique	4 h	Maître Fred EINBINDER  Avocat au Barreau de New-York		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1)  Les lundis matin pour le groupe 2)  De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
<b>Business Law</b>	Théorique et Pratique	4 h	Madame Catherine DECKERT  Américaine Professeur en Droit d'Université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1)  Les lundis matin pour le groupe 2)  De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)

<b>Employment &amp; Labor Law</b>	Théorique et Pratique	4 h	Madame Susan HARRIS Anglaise Professeur d'université		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1) Les lundis matin pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
<b>Criminal Law</b>	Théorique et Pratique	4 h	Maître GALLUZZO Avocat au Barreau de NEW-YORK		De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1) Les lundis matin pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)
<b>Préparation à l'examen du CAPA à partir d'articles juridiques anglophones</b>	Pratique	6 h	Madame Maria-Victoria SAYER et Madame Nathalie AVELINE Face à Face –	Préparation à l'examen du CAPA à partir d'articles juridiques anglophones	De janvier à juin pour les groupes 1 & 2 (lundi ou vendredi en fonction des sous-groupes pour le groupe 1) Les lundis matin pour le groupe 2) De septembre à décembre pour le groupe 3 (lundi ou vendredi)

<b>Durée totale</b>	30 heures
---------------------	-----------

## VOLET SPÉCIFIQUE - MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE

La formation comporte un volet spécifique, d'une durée minimale de 30 heures consacrées au management et au développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle. Ce volet intègre des entretiens avec l'élève avocat pour l'aider à définir son projet professionnel.

Il comporte les thématiques suivantes :

- Bâtir son projet professionnel : **Maître Benoît DUMONTET reçoit personnellement depuis plus de 10 ans lors des inscriptions pédagogiques l'intégralité des élèves-avocats nouvellement inscrits à l'HEDAC afin de définir et bâtir le projet professionnel individuel de chacun.** S'ajoute à cela de façon obligatoire ou optionnelle des enseignements complémentaires.
- Développer demain une structure pérenne
- Débuter sa carrière d'avocat
- Développer sa clientèle et communiquer



- Honoraires et rentabilité
- Maîtriser son temps professionnel
- Maîtriser les outils numériques utiles à l'exercice de la profession
- Données à caractère personnel et sécurité numérique
- Examen des besoins de la profession par secteur d'activité et par zone géographique (1<sup>er</sup> mercredi de l'HEDAC avec les 4 Bâtonniers du ressort).

### MODALITÉS DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Benoît DUMONTET Directeur de l'HEDAC reçoit lors des inscriptions administratives chacun des élèves-avocats individuellement afin de s'entretenir avec eux de leurs choix pédagogiques, de leurs ambitions, de leurs scolarités à l'HEDAC et des éventuelles situations de handicap qui pourraient être les leurs.

### SÉANCES OBLIGATOIRES/OPTIONNELLES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique <sup>4</sup>	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Être recruté (lettre de motivation, CV et entretiens de recrutement) (Obligatoire pour tous)	Théorique et pratique	3 h	Maitre Xavier TERRYN Maître Stéphane BALLER (EY) Maître Jean-François JESUS Madame Caroline MONROE	8 groupes de +/- 55 élèves avocats	En décembre lors de la semaine de prérentrée
Clarification de son projet professionnel individuel (option)	Pratique	6 h	Maitre Xavier TERRYN (ancien TAJ avocat & DRH)	12	Janvier pour les groupes 1 & 2 Septembre pour le groupe 3
Connaissance de soi, confiance en soi, estime de soi et affirmation de soi (option)	Pratique	6 h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Développer le bien-être au travail : accompagnement à la prise de fonction et de décision (option)	Pratique	3 h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
Implication, prise de recul et gestion du stress : développement des ressources individuelles et collectives (option)	Pratique	6 h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3

<sup>4</sup> Les séances de formation ne concernant pas les thématiques précitées sont signalées par un astérisque.

<b>Le travail de l'écoute active et la compréhension des attentes des clients (option)</b>	Pratique	6 h	Madame Sandrine ADRIEN GUILHOT	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Mener et réussir une négociation (option)</b>	Pratique	6 h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Prévention et gestion des conflits (option)</b>	Pratique	6 h	Maître Pascal RENARD	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2 Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Réussir son entretien d'évaluation (obligatoire pour tous)</b>	Théorique et pratique	3 h	Maitre Xavier TERRY (ancien TAJ avocat & DRH)	3 fois par groupe de 120 à 150	En juin pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
<b>Etudes des comportements, pathologies et psychopathologies (Obligatoire pour tous)</b>	Théorique	6 h	Madame Emmanuelle MARSAT (psychologue)	3 fois par groupe de 120 à 150	En février pour les groupes 1 & 2 En décembre pour le groupe 3
<b>Management des enjeux et des risques psychosociaux : le syndrome d'épuisement professionnel, l'égalité professionnelle, discrimination et harcèlements (option)</b>	Pratique	6 h	Avocats (différents en fonction des disponibilités) du Cabinet FROMONT BRIENS  Ou Madame Caroline MONROE	15	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Comprendre l'entreprise (le Cabinet) par la comptabilité (Obligatoire pour tous)</b>	Théorique	6 h	Maître Benoît LEPORTE  Maître Dominique GIRAUD	6 fois par groupe de 55 à 75	Entre février et juin pour les groupes 1 & 2  Entre octobre et décembre pour le groupe 3
<b>Gestion de Cabinet (Obligatoire pour tous)</b>	Pratique	18 h	Madame Nadine SERRE ANAFA	6 fois par groupe de 55 à 75	Cours se répartissant tout au long des 18 mois de formation
<b>Les honoraires : fixation et recouvrement (Obligatoire pour tous)</b>	Pratique	3 h	Monsieur le Bâtonnier Gilles PARUELLE	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3
<b>De la lecture du dossier jusqu' à la plaidoirie, en passant par le rendez-vous client (Obligatoire)</b>	Pratique	6 h	Maître Benoît DUMONTET	6 fois par groupe de 55 à 75	Janvier pour les groupes 1 & 2  Septembre pour le groupe 3

<b>Durée totale</b>	87 heures dont 45 obligatoires et 12 heures optionnelles pour tous
---------------------	--

## AUTRES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES

La formation comporte les enseignements obligatoires suivants pour une durée minimale de 20 heures :

- Modes alternatifs de règlement des différends : notions de base sur les techniques communes
- Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes, mécanismes d'emprise psychologique et modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires<sup>5</sup>
- Discriminations et harcèlements
- Défense des victimes

### SÉANCES OBLIGATOIRES COMMUNES À TOUS LES ÉLÈVES

Titre ou thématique	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
<b>MARD : notion de base sur les techniques communes</b>	Théorique et pratique	6 h	Maître Sophie AMBROSI Monsieur Alain ROY	3 fois par groupe de 120 à 150	Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>Violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique</b>	Théorique (avec néanmoins kit vidéo diffusé)	3 h	Madame Frédérique MARTZ Madame Axelle CORMIER Institut WOMEN SAFE		Mars ou avril pour les groupes 1 & 2 Novembre pour le groupe 3
<b>La défense des victimes</b>	Pratique	6 h	Maître Marie LEROUX		
<b>Discriminations et harcèlements</b>	Théorique	6 h	Recherche nouveau Cabinet		

<b>Durée totale</b>	21 heures
---------------------	-----------

<sup>5</sup> Art. 21 de la loi no 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

## FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le CRFPA peut dispenser des formations complémentaires, à condition qu'elles soient consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat et que le volume horaire total de la formation ne dépasse pas 320 heures en présentiel.

Ces formations complémentaires peuvent s'insérer dans le cadre des volets susvisés ou dans le cadre de volets complémentaires.

### VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 1 (SÉANCES OBLIGATOIRES)

Titre ou thématique <sup>4</sup>	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
10 majeures	Voir Annexes				
50 MAPP	Voir Annexes				

<b>Durée totale</b>	72 h déjà intégrées dans la pratique du métier d'avocat
---------------------	---

### VOLET COMPLÉMENTAIRE N° 2 (SÉANCES OBLIGATOIRES)

Titre ou thématique <sup>4</sup>	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

<b>Durée totale</b>	
---------------------	--

### SÉANCES FACULTATIVES

Titre ou thématique <sup>4</sup>	Méthode pédagogique	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

<b>Durée totale</b>	
---------------------	--

## RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Volets de la formation	Durée obligatoire (h)
Déontologie	78 h dont 27 en e-learning
Expression	65 h
La pratique du métier d'avocat : stratégie juridique et rédaction d'actes / dont 72h de MAPP	168 h
La pratique du métier d'avocat en langue étrangère	30 h
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle	45 h
Autres enseignements obligatoires pour tous les élèves :	21 h
Formations complémentaires optionnelles (dont 30h obligatoires pour tous nos EA : 18h/42 d'expression et 12h/42 de Management/développement Cabinet/vie professionnelle)	30 h/84

<b>Durée totale</b>	437 heures
<b>Dont E*LEARNING</b>	27 heures

Annexe 1 : Liste des majeures et des MAPP

Annexe 2 : Charte du Formateur – Formation initiale

Annexe 3 : Evaluation anonyme par les EA de leurs formations : MAPP TVA

Annexe 4 : Evaluation anonyme par les EA de leurs formations : Cours d'expression scénique

Annexes 5 et 6 : Evaluation par les formateurs de la formation délivrée par leurs soins : Cours d'expression scénique et réflexe européen

**L'HEDAC**, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Versailles.

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.

**HEDAC des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles**  
Centre régional de formation professionnelle d'avocats

Art. 13 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée

Adresse : 187, avenue du Général LECLERC à 78220 VIROFLAY

Site Internet : [www.hedac](http://www.hedac)  
Courriel : [contact@hedac.fr](mailto:contact@hedac.fr)  
Téléphone : 01.39.51.38.20.

